

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 27 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Mme Solange PONCHON, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE  
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-SIMON, C. LABARDE,  
M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. D. CHAMBON (pouvoir à A. SALZE), C. PTAK (pouvoir à C. AMIEL),  
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), M. TEISSIER (pouvoir à I. MILLET), D. MAHUET  
(pouvoir à F. MOURET), S. LAMBERT (pouvoir à M. LUCIANI-RIPETTI), C. CHAUVET (pouvoir à  
C. ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. THIERS-SIMON), S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS),  
B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Madame Annie SALZE

**20240327 – 10/FIN10. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 –  
BUDGET ANNEXE DU PARKING CENTRE-VILLE**

Le Conseil Municipal, par délibération du 01 décembre 2021, a approuvé la mise en place du Compte Financier Unique (CFU). Par délibération du 07 Juin 2023, le Conseil Municipal a pris un avenant à cette convention afin d'expérimenter, en complément des budgets déjà soumis au CFU, les budgets annexes du parking du centre-ville et des caveaux funéraires. Pour rappel, le CFU se substitue au compte de gestion et au compte administratif, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires. Il met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et les taux de contributions et produits afférents.

Le Compte Financier Unique du budget annexe du parking centre-ville fait ressortir :

- Un solde de fonctionnement excédentaire de 18 459.15 €
- Un solde d'investissement excédentaire de 52 998.07 €
- Soit un résultat de clôture de 71 457.22 €

Les restes à réaliser 2023 de la section d'investissement, en dépenses s'élèvent à 35 567.99 €.

- Soit un résultat définitif reste à réaliser compris de 35 889.23 €

L'analyse des comptes fait ressortir en fonctionnement, des dépenses d'entretien du parking souterrain telles que le nettoyage, des réparations diverses. Il est à noter qu'en investissement,

des dépenses structurelles ont été effectuées, parmi elles, le remplacement et la réparation complète du système de gestion de ventilation sécurisé.

**Vu** l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 mars 2024,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération 20211201-10/FIN07 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

**Vu** la délibération 20230607-11/FIN11 portant sur l'avenant à l'article 2 de la convention sur l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la présentation de l'exposé du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget annexe du Parking centre-ville

**Vu** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du Parking centre-ville

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif au et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la Collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Considérant** les éléments susvisés,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 6 abstentions

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et ayant le pouvoir de Mme Nacéra BOUABDALLAH, son vote n'est pas comptabilisé

LE CONSEIL MUNICIPAL :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du budget annexe du Parking centre-ville,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.**

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 28 mars 2024

La Présidente,  
Solange PONCHON, 1<sup>re</sup> Adjointe

